



LE LOGEMENT ? PARLONS-EN !



Octobre 2025

SOMMAIRE

01

LE GROUPE ACTION LOGEMENT

02

ACCOMPAGNER VOS SALARIÉS

03

DES OUTILS À VOTRE DISPOSITION

04

RESTONS EN CONTACT





01 LE GROUPE ACTION LOGEMENT

LE GROUPE ACTION LOGEMENT



UNE GOUVERNANCE PARITAIRE À TRAVERS LA REPRÉSENTATION DES ORGANISATIONS D'EMPLOYEURS ET DE SALARIÉS

ACTION LOGEMENT, PARTENAIRE ESSENTIEL DES ENTREPRISES ET DES SALARIÉS DEPUIS 70 ANS

Nous nous appuyons sur les **40 000 entreprises cotisantes** (50 salariés et plus) avec lesquelles nous entretenons des liens forts, **mais nos aides bénéficient à tous les salariés du secteur privé.**

UNE CONVICTION

Il existe un lien étroit entre le logement et l'emploi : faciliter l'accès au logement des salariés, c'est contribuer directement à l'activité dans les bassins d'emplois et à l'attractivité de tous les territoires.

L'ensemble de nos activités contribue au **développement économique et à l'équilibre des territoires** (filière de la construction dynamisée, gain de pouvoir d'achat des ménages, accompagnement des publics en difficulté, fidélisation par l'accession, valorisation du patrimoine...). Nous sommes un acteur engagé au service d'une mission de cohésion sociale.



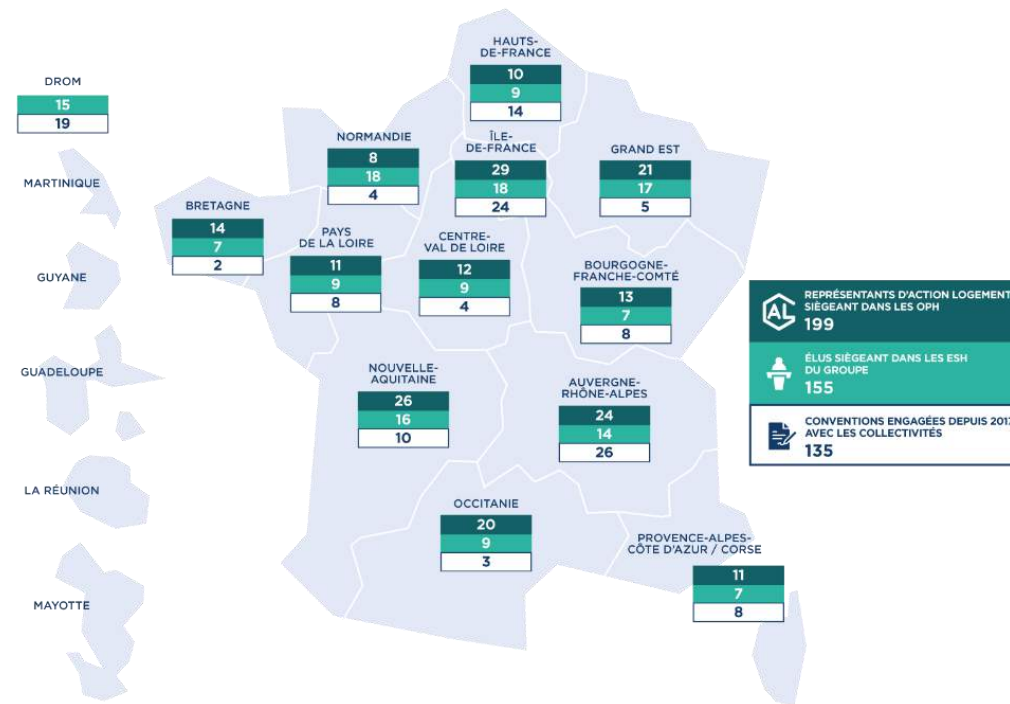
LE GROUPE ACTION LOGEMENT



UN ANCRAGE TERRITORIAL STRUCTURÉ EN 12 RÉGIONS ET 5 TERRITOIRES D'OUTRE-MER

UNE PRÉSENCE DES MEMBRES DES COMITÉS RÉGIONAUX ET TERRITORIAUX ACTION LOGEMENT DANS LES INSTANCES RÉGIONALES ET LOCALES POUR DÉFINIR ET STRUCTURER LA POLITIQUE DU LOGEMENT AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE

- Action Logement porte la voix des salariés et des entreprises dans **199** Conseils d'administration des Office Publics de l'Habitat (OPH), pour mieux faire connaître sa contribution au développement d'une offre de logements qui réponde aux besoins de loger les actifs sur tous les territoires.
- Action Logement est représenté dans l'ensemble des CRHH (Comités Régionaux de l'Habitat et de l'Hébergement) et des CTHH (Comités Territoriaux de l'Habitat et de l'Hébergement) sous pilotage préfectoral.
- Action Logement est également présent et actif au sein des Conférences Intercommunales du Logement, par l'intermédiaire de ses mandataires répartis sur l'ensemble des départements.
- Action Logement est aussi représenté dans les ADIL et dans plusieurs associations locales.



ACTION LOGEMENT, UN ACTEUR UNIQUE, RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE



VISION

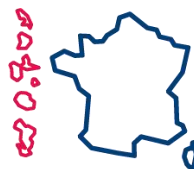
Faciliter l'accès
au **logement**
pour favoriser
l'**emploi**



MISSIONS

Proposer des **aides**
et **services** pour
accompagner les
salariés

Construire et
financer des
logements sociaux
et **intermédiaires**



IMPLANTATION

Des **directions**
régionales et **agences**
locales implantées au
cœur des territoires

50 filiales
immobilières

EN FACILITANT **L'ACCÈS AU LOGEMENT**
POUR LES **SALARIÉS**,
LE GROUPE SOUTIENT **L'EMPLOI**
ET LA **PERFORMANCE DES ENTREPRISES**,
ET CONTRIBUE AU DÉVELOPPEMENT DE
L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET
À L'ÉQUILIBRE SOCIAL DES TERRITOIRES

LE GROUPE ACTION LOGEMENT



ACTION LOGEMENT EST PARTENAIRE
DE VOTRE **POLITIQUE D'ENTREPRISE**
ET RÉPOND À VOS **PROJETS ET BESOINS.**



Favoriser la **qualité de vie** de vos salariés et agir sur leur **pouvoir d'achat**

Facilitez leur **installation** grâce à nos **aides à la location**

Soutenez-les dans leur **projet d'acquisition**

Contribuez à l'**amélioration de leur habitat**



Aider et sécuriser vos **recrutements**

Attirez de **jeunes talents** grâce à nos aides spécifiques

Facilitez la **mobilité professionnelle** de vos salariés et candidats



Soutenir vos salariés en **difficulté**

Apportez une aide personnalisée à vos salariés fragilisés dans leur accès ou maintien dans un logement en leur proposant un **service d'accompagnement social**

LE GROUPE ACTION LOGEMENT



CHIFFRES CLÉS 2024

LES RESSOURCES

3 367 M€ >>



1 706 M€
de contribution nette
des entreprises
(PEEC, PEAEC et PSEEC)



1 162 M€
de remboursements de
prêts consentis aux
ménages et aux bailleurs
&
500 M€
d'émissions obligataires

L'ACTIVITÉ DE SERVICES



783 978
aides et services attribués

dont



148 301
logements attribués

LES EMPLOIS

3 386 M€ >>



706 M€
d'interventions
et aides auprès
des salariés
des entreprises



559 M€
de financement des
politiques publiques



2 120 M€
investis dans la production
de logements abordables
(hors dotations en fonds propres
et hors Prêts habitat indigne)

L'ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE

Un patrimoine de **1 136 464 logements**
sociaux et intermédiaires.

45 235 logements mis en chantier

30 385 logements neufs livrés

41 846 agréments obtenus

50 filiales immobilières dont **45** ESH et
5 sociétés de logement intermédiaire

LE LOGEMENT SOCIAL EN FRANCE

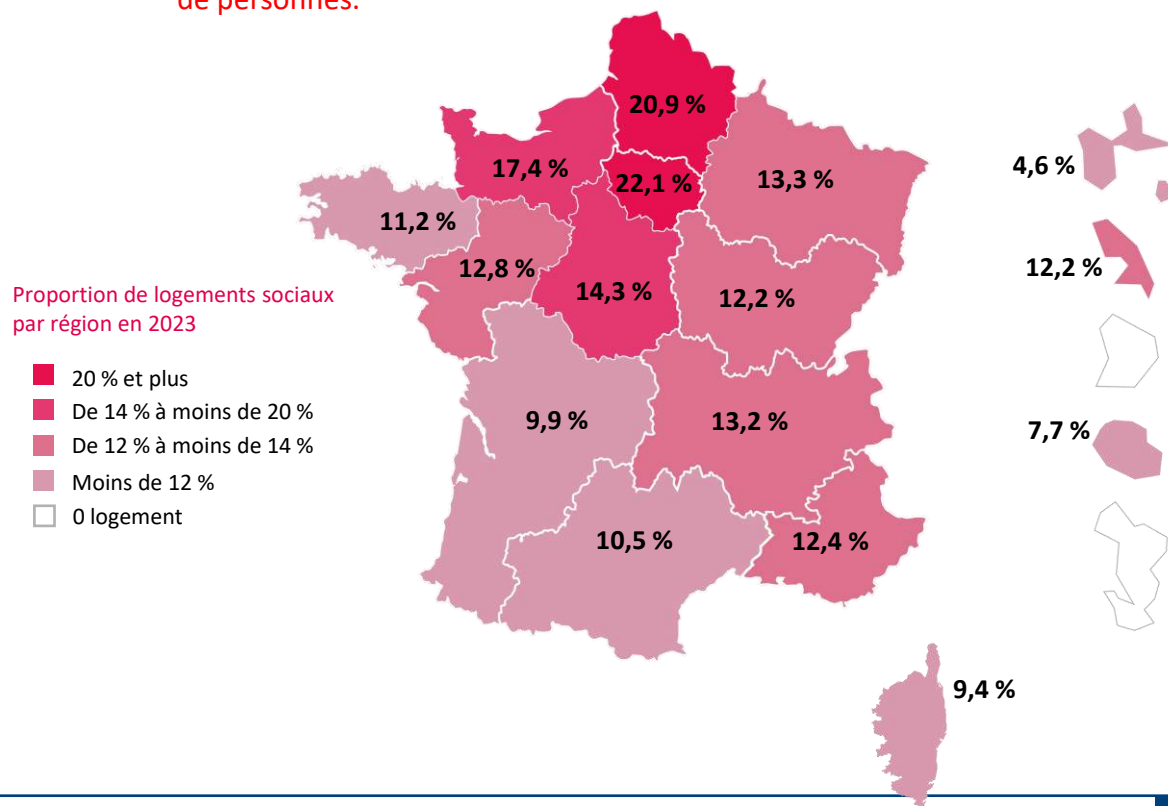


LOGEMENTS SOCIAUX ET LOCATAIRES



En France, **57 %** des ménages sont propriétaires occupants, **25 %** sont locataires d'un bailleur privé et **18 %** locataires d'un organisme de logement social.

Le parc social loge ainsi 4,5 millions de ménages, soit un total de 10,4 millions de personnes.



DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

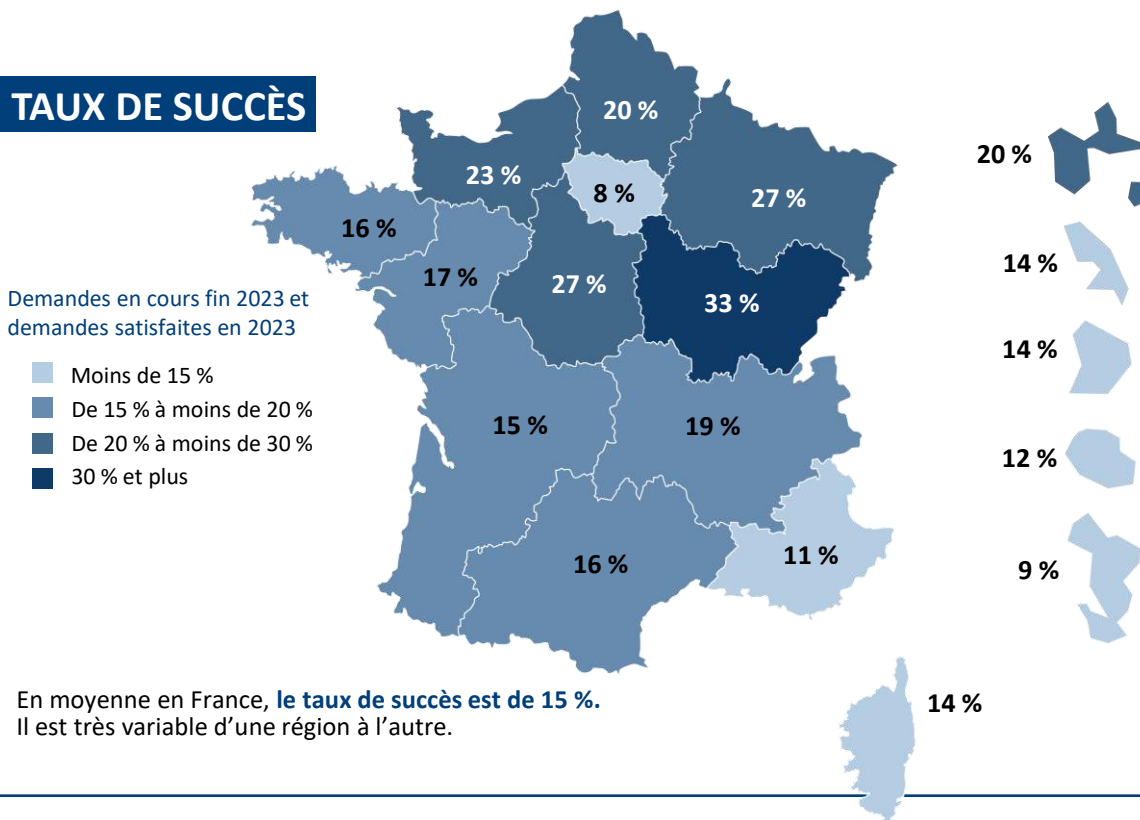
Depuis 2013, la demande de logement social a augmenté de près de 50 %.

Fin 2023, le nombre de demandes s'établit à 2 606 700, dont le tiers de ménages déjà locataires du parc social et souhaitant effectuer une mobilité au sein du parc social.

TAUX DE SUCCÈS

Demandes en cours fin 2023 et demandes satisfaites en 2023

- Moins de 15 %
- De 15 % à moins de 20 %
- De 20 % à moins de 30 %
- 30 % et plus



En moyenne en France, **le taux de succès est de 15 %**.
Il est très variable d'une région à l'autre.

L'ENJEU SUR LE LOGEMENT DES SAISONNIERS



CONSTAT

- 1 à 3 millions de travailleurs saisonniers chaque année (Insee)
- 800 000 projets de recrutement de saisonniers en 2025*
- 84 bassins d'emploi concentrant plus de 45 % de recrutements saisonniers*
- Difficultés d'accès au logement : rareté, prix élevés, concurrence touristique



Enjeu social, territorial et économique majeur

OBJECTIFS

- Soutenir le développement de projets locaux à travers un fond dédié
- Accompagner 84 territoires jusqu'en 2030



Une aide et un soutien aux financements de projets pour favoriser leur concrétisation (en faveur du tissu économique local)

ACTIONS MISES EN PLACE

- Une intervention progressive pour **14 territoires par an**
- **Financement de différents domaines d'intervention** en fonction des enjeux :
 - ✓ Mobiliser le parc locatif privé diffus
 - ✓ Mobiliser les structures collectives
 - ✓ Activer la réhabilitation de bâtiments
 - ✓ Soutenir la production de logements abordables
 - ✓ Créer des solutions modulaires

* Source : enquête Besoins en Main d'Œuvre (BMO) de France Travail 2025



02 ACCOMPAGNER VOS SALARIÉS...

ACCOMPAGNER VOS SALARIÉS...

**... DANS LEUR
PARCOURS LOCATIF**



LA RECHERCHE D'UN LOGEMENT



UNE OFFRE LOCATIVE COMPLÈTE



LE LOGEMENT SOCIAL

Logements à loyers
modérés et soumis à
plafonds de ressources



Pour prétendre à cette
offre de logement, le
salarié doit respecter des
conditions de revenus et
détenir un Numéro
Unique d'enregistrement
obtenu sur le site
[demande-logement-
social.gouv.fr](http://demande-logement-social.gouv.fr)



Rendez-vous sur la plateforme **AL'in,**
muni du Numéro Unique



L'accès aux offres de logements et aux services d'accompagnement locatif proposés par Action Logement est strictement gratuit et ne peut pas faire l'objet d'une quelconque facturation ou rétribution. Par ailleurs, Action Logement n'établit et n'adresse aucun bon de visite aux candidats. Pour l'attribution d'un logement dans une résidence de logements temporaires, certains gestionnaires peuvent facturer des frais de dossiers mais ceux-ci sont détaillés et contractuels. En dehors de ce cas, si de l'argent est demandé, il s'agit d'une fraude qui peut être dénoncée à l'adresse fraude.als@actionlogement.fr

LA RECHERCHE D'UN LOGEMENT



UNE OFFRE LOCATIVE COMPLÈTE

 *Des offres de logements qui peuvent répondre aux besoins des travailleurs saisonniers*



LE LOGEMENT ABORDABLE

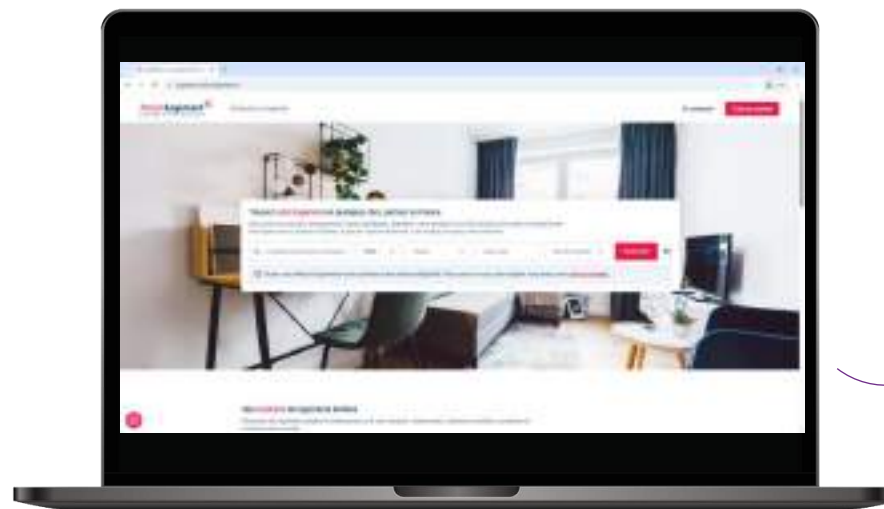
Une offre complète de logements avec des loyers inférieurs aux prix du marché



LE LOGEMENT TEMPORAIRE

Des logements meublés pour une courte durée de quelques jours à deux ans

NOUVEAU!



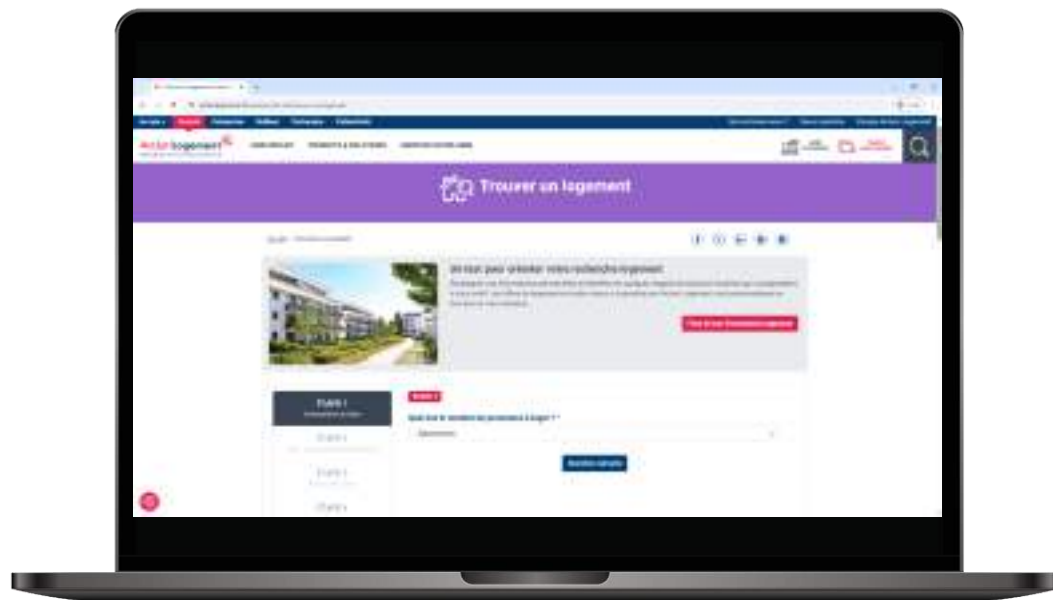
Rendez-vous sur la plateforme Action Logement
logement-actionlogement.fr



L'accès aux offres de logements et aux services d'accompagnement locatif proposés par Action Logement est strictement gratuit et ne peut pas faire l'objet d'une quelconque facturation ou rétribution. Par ailleurs, Action Logement n'établit et n'adresse aucun bon de visite aux candidats. Pour l'attribution d'un logement dans une résidence de logements temporaires, certains gestionnaires peuvent facturer des frais de dossiers mais ceux-ci sont détaillés et contractuels. En dehors de ce cas, si de l'argent est demandé, il s'agit d'une fraude qui peut être dénoncée à l'adresse fraude.als@actionlogement.fr

LA RECHERCHE D'UN LOGEMENT

UNE OFFRE LOCATIVE COMPLÈTE



UNE SOLUTION POUR CHAQUE SALARIÉ !

Le **test d'orientation logement** permet en quelques clics de découvrir les offres de logements adaptées au besoin du salarié



Disponible sur
actionlogement.fr, rubrique
"Trouver un logement"

Ou en flashant le QR code :



RECHERCHER UN LOGEMENT

FAVORISEZ L'ACCÈS DE VOS SALARIÉS AU LOGEMENT PRIVÉ
AVEC VISALE



*Cette aide facilite l'accès au logement
des travailleurs saisonniers*



UNE GARANTIE GRATUITE DES LOYERS POUR FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT DES SALARIÉS ET DES JEUNES

- ◆ Accessible aux **salariés de plus de 30 ans** (selon situation et ressources), aux **jeunes entre 18 et 30 ans**, aux **travailleurs saisonniers** et aux signataires du **bail mobilité**
- ◆ **Couvre les risques d'impayés de loyers, sur toute la durée du bail**, dans la limite de 36 mensualités impayées et de 9 mois d'impayés pour les étudiants et alternants dans le parc social
- ◆ Pour les **travailleurs saisonniers**, la durée de la garantie est limitée aux 9 premiers mois d'occupation du logement (prise en charge possible sur toute la période)
- ◆ Prise en charge des **dégradations locatives** sous certaines conditions



Rendez-vous sur visale.fr pour l'obtention d'un visa avant signature du bail



BON À SAVOIR !

- **Jeunes jusqu'à 30 ans inclus** : également éligibles en structures collectives
- **Étudiants et alternants** : également éligibles dans les structures collectives et dans le parc social
- **Travailleurs saisonniers** : également éligibles dans les structures collectives, dans le parc social et pour tous types de logements y compris certaines habitations légères de loisirs

TRAVAILLEURS SAISONNIERS : les principales adaptations de VISALE



Pour faciliter l'accès au logement des saisonniers, une garantie gratuite du paiement des loyers et des charges locatives est proposée, afin de sécuriser les bailleurs et encourager la mise à disposition de logements adaptés.

Des critères d'éligibilités mieux adaptés aux contraintes des saisonniers

Une application des nouvelles dispositions au 1 janvier 2026

- Tous les publics sans critères d'âge.
- La durée de la garantie est limitée aux 9 premiers mois d'occupation du logement (prise en charge possible sur toute la période)
- Prise en charge des dégradations locatives et des dégradations mobilières sous certaines conditions
- Eligibles dans les structures collectives, dans le parc social et pour tous types de logements y compris certaines habitations légères de loisirs



Le guide des saisonniers
(https://groupe.actionlogement.fr/sites/default/files/2024-06/GuideSaisonniers%20Action%20Logement_2024.pdf)

Avant

- Le bénéficiaire doit résider en dehors du bassin d'emploi de son futur lieu de travail
- Tous les types de baux, conventions d'occupation ou de locations hors résidence principale
- Le montant maximum de loyer autorisé ne pourra pas dépasser le plafond de garantie de 600€ Hors IDF et DROM et 800€ IDF.

Après

- Suppression du critère de **bassin d'emploi**, permettant désormais de couvrir les saisonniers **locaux et non locaux**,
- Suppression de la notion de **résidence secondaire**, élargissant l'accès à des logements **temporaires ou pérennes**,
- **Alignement des plafonds de loyers** sur ceux du droit commun (et non plus sur les plafonds spécifiques aux étudiants).

S'INSTALLER DANS UN LOGEMENT

SOUTENEZ VOS SALARIÉS DANS LEURS DÉPENSES D'INSTALLATION
AVEC L'AVANCE LOCA-PASS®



*Cette aide facilite l'accès au logement
des travailleurs saisonniers*



LE FINANCEMENT GRATUIT DU DÉPÔT DE GARANTIE

- ◆ Un **prêt sans frais ni intérêt** pour financer le dépôt de garantie demandé par le bailleur à l'entrée dans le logement
- ◆ Le logement peut être situé dans le parc privé, intermédiaire ou social



BON À SAVOIR !

Possibilité de déposer la demande
jusqu'à 2 mois après l'entrée dans le logement.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

S'INSTALLER DANS UN LOGEMENT



PARTICIPEZ AUX FRAIS D'HÉBERGEMENT DE VOS SAISONNIERS AGRICOLES
AVEC UNE AIDE GRATUITE D'UN MONTANT MAXIMAL DE 600 €

 Spécifique
saisonniers agricoles



UNE SUBVENTION POUR RÉDUIRE LES FRAIS DE LOGEMENT DES SALARIÉS EN ACTIVITÉ SAISONNIÈRE

- ◆ Jusqu'à 4 versements mensuels de 150 €*, soit **600 € de subvention maximale**, sur une année civile
- ◆ Prise en charge de **tout type d'hébergement** : location, chambre d'hôte, gîte, chambre chez l'habitant, camping

* 150 € pour tout mois comprenant simultanément un contrat de travail saisonnier et un contrat de location de logement



BON À SAVOIR !
Possibilité de déposer la demande
**jusqu'à 6 mois après le démarrage
de l'activité saisonnière.**

S'INSTALLER DANS UN LOGEMENT



FAITES PROFITER VOS ALTERNANTS D'UNE RÉDUCTION DE LEUR LOYER
AVEC L'AIDE MOBILI-JEUNE®



UNE SUBVENTION POUR ALLÉGER LE LOYER

- ◆ Accessible aux jeunes de **moins de 30 ans, en alternance**
- ◆ Conditions de ressources : **jusqu'à 120 % du Smic**
- ◆ Prise en charge d'une partie de leur loyer, **jusqu'à 100 € par mois**, déduction faite de l'aide au logement
- ◆ **Pour se rapprocher de leur emploi ou de leur lieu de formation :**
 - ils **louent un logement à titre de résidence principale et ce logement est distant d'au moins 70 km de leur précédent logement**. À défaut, ils peuvent justifier d'un **temps de trajet supérieur à 40 min** entre les deux adresses*
 - ou ils **louent 2 logements et supportent donc une double charge de loyer**
- ◆ Subvention mobilisable **pendant une année de formation professionnelle, dans la limite de 11 mois**

* Le calcul de la distance ou du temps de transport doit être réalisé, sur la tranche horaire de 7h30 à 9h30 du lundi au vendredi, en véhicules motorisés et immatriculés ou transports en commun



BON À SAVOIR !

Le jeune peut bénéficier de cette aide sur deux années de formation maximum, consécutives ou non, soit deux fois 11 mois

TROUVER UN LOGEMENT



POUR EN SAVOIR PLUS ?
Rendez-vous sur actionlogement.fr



 Offre dédiée
aux travailleurs saisonniers



POUR EN SAVOIR PLUS ?

Rendez-vous sur [actionlogement.fr](https://www.actionlogement.fr)

ACCOMPAGNER VOS
SALARIÉS...

... DANS LEUR PROJET
D'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ



ACHETER UN BIEN IMMOBILIER



AIDEZ VOS SALARIÉS À CONCRÉTISER LEUR PROJET D'ACHAT DE RÉSIDENCE PRINCIPALE
AVEC LE CONSEIL EN FINANCEMENT ET EN ACCESSION



UN **ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET GRATUIT**,
EN LIEN AVEC LES OFFRES ACTION LOGEMENT,
POUR UN PROJET D'ACQUISITION

- ◆ Diagnostic de la situation et du projet d'achat
- ◆ Analyse du projet après étude du profil acquéreur, de l'environnement juridique et patrimonial de l'opération
- ◆ Étude de la faisabilité du projet au regard des dispositifs Action Logement et recherche de solutions adaptées



BON À SAVOIR !

- **Des conseillers spécialisés** répartis sur tout le territoire
- **Une analyse confidentielle** de la situation pour une acquisition en toute sécurité
- **Un gage de transparence et d'objectivité** sur les financements proposés

L'OFFRE D'ACCESSION ABORDABLE



AIDEZ VOS SALARIÉS À ACQUÉRIR LEUR RÉSIDENCE PRINCIPALE GRÂCE
À L'ACCESSION ABORDABLE À LA PROPRIÉTÉ



DEVENIR PROPRIÉTAIRE DANS DES **CONDITIONS FINANCIÈRES AVANTAGEUSES ET ADAPTÉES À SA SITUATION**

Des logements à des prix plafonnés et inférieurs à ceux du marché pour faciliter l'accession à la propriété pour tous, avec différents types d'achats possibles :

- ◆ L'achat en location-accession (PSLA)
- ◆ La vente HLM
- ◆ Le Bail Réel Solidaire (BRS)
- ◆ Accession à prix maîtrisé avec TVA à 5,5 %



La recherche d'un logement en accession abordable avec la plateforme digitalisée [Havitat.fr](https://havitat.fr) *

Des offres de logements en accession abordable à découvrir également avec notre partenaire [l'Organisme National de Vente \(ONV\)](#).



BON À SAVOIR !

Action Logement propose des solutions complémentaires pour vos salariés

- **Des conseils sur-mesure** sur les différentes formes d'accession abordable possible
- **Montage financier** sécurisé avec notre service de conseil en financement et en accession, en lien avec les offres Action Logement
- **Une accession abordable facilitée** avec nos opérateurs partenaires

* Il existe d'autres opérateurs de l'accession sociale tels que des promoteurs, des organismes HLM, des commercialisateurs, etc

ACHETER UN BIEN IMMOBILIER



FOCUS SUR UN DISPOSITIF D'ACCESSION SOCIALE : LE BAIL RÉEL SOLIDAIRE (BRS) SELON LE SECTEUR, ÉCONOMIE DE 15 % À 40 % SUR LE PROJET IMMOBILIER



**ACHAT UNIQUEMENT DU LOGEMENT (LE BÂTI)
ET VERSEMENT D'UNE FAIBLE REDEVANCE
POUR LA LOCATION DU TERRAIN (LE FONCIER)
À UN ORGANISME DE FONCIER SOLIDAIRE (OFS)**

- ◆ Ouvert à des **ménages aux revenus modestes***
- ◆ **Se constituer un patrimoine immobilier** avec une mensualité réduite
- ◆ Acquérir un logement **neuf ou ancien** situé en **zone tendue**
- ◆ **TVA réduite à 5,5 %** au lieu des 20 % habituels **pour les logements neufs**
- ◆ **Possibilité d'un abattement de taxe foncière** de 30 % à 100 %, dans certaines collectivités
- ◆ **Garantie de rachat du logement** par l'OFS, en cas de cession

* Consulter les plafonds de ressources sur [actionlogement.fr](https://www.actionlogement.fr)

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**



BESOIN D'INFORMATION ?

**Notre service gratuit de conseil
en financement et en accession**
à disposition de vos salariés
**pour les éclairer et les accompagner
dans leur projet**

ACHETER UN BIEN IMMOBILIER



FACILITEZ L'ACHAT DE LEUR RÉSIDENCE PRINCIPALE
AVEC LE PRÊT ACCESSION : JUSQU'À 30 000 € À UN TAUX AVANTAGEUX



POUR AIDER À LA **CONSTRUCTION OU L'ACQUISITION D'UN LOGEMENT NEUF** ET À TOUTE ACQUISITION EN **ACCESSION SOCIALE**

- ◆ Sans frais de dossier ni de garantie ou de caution
- ◆ **Toute opération d'accession sociale** : PSLA, Bail Réel Solidaire dans le neuf ou l'ancien, ou achat d'un logement HLM

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**



BON À SAVOIR !

Les opérations d'accession sociale permettent d'acquérir un **bien à coût maîtrisé** et de **bénéficier de garanties** en cas d'accident de la vie (séparation, chômage...) telles que les **garanties de rachat et de relogement**.

L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours et la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées.

ACHETER UN BIEN IMMOBILIER



POUR EN SAVOIR PLUS ?
Rendez-vous sur actionlogement.fr

ACCOMPAGNER VOS
SALARIÉS...

... DANS LEURS PROJETS
DE TRAVAUX



FINANCER DES TRAVAUX



AIDEZ VOS SALARIÉS À AMÉLIORER LEUR CADRE DE VIE
TOUT EN CONSERVANT LEUR POUVOIR D'ACHAT

AVEC LES PRÊTS TRAVAUX : JUSQU'À 10 000 € À UN TAUX AVANTAGEUX



RÉNOVATION

Travaux
d'amélioration,
de mise aux
normes...



ADAPTATION AU HANDICAP

Travaux dans la
résidence
principale d'une
personne
handicapée



ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Travaux de
rénovation
énergétique
(isolation,
chauffage...)



COPROPRIÉTÉ DÉGRADÉE

Travaux dans les
parties communes
et privatives d'un
immeuble



BON À SAVOIR !

- Les travaux doivent être effectués dans la **résidence principale** dont le salarié est **propriétaire**
- Financement possible des travaux dans les **parties communes d'une copropriété**

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

FINANCER DES TRAVAUX



POUR EN SAVOIR PLUS ?
Rendez-vous sur actionlogement.fr

ACCOMPAGNER VOS
SALARIÉS...

... DANS UN PROJET
D'INVESTISSEMENT
LOCATIF



ACTION CŒUR DE VILLE



SOUTENEZ VOS SALARIÉS DANS LEUR PROJET D'INVESTISSEMENT LOCATIF



AVEC ACTION CŒUR DE VILLE, DES SOLUTIONS DE FINANCEMENT
POUR DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION OU DE RÉHABILITATION
D'UN IMMEUBLE ENTIER* EN CENTRE-VILLE

- ◆ Accessible à tous types de **propriétaires bailleurs**
- ◆ **Un prêt long terme à taux avantageux** complété d'une **subvention**
- ◆ Localisation de l'opération au sein du **périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) d'une ville éligible au programme Action Cœur de Ville (ACV)**
- ◆ **244 villes bénéficiaires** du programme ACV en France
- ◆ **75 % des logements** doivent respecter des **plafonds de loyers et de ressources**
- ◆ Mise à disposition de **75 % minimum des logements à destination des salariés**

* Maison ou immeuble collectif

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**



BON À SAVOIR !

Possibilité de mobiliser la garantie Visale (garantie de loyers et prise en charge des dégradations locatives)

Cumulable également avec les aides de l'Anah et les aides fiscales liées au logement

LOUER POUR L'EMPLOI



ACCOMPAGNEZ VOS SALARIÉS DANS LA MISE EN LOCATION DE LEUR BIEN IMMOBILIER



AVEC LOUER POUR L'EMPLOI, UNE OFFRE COMPLÈTE
ET SÉCURISÉE POUR **RÉNOVER SON BIEN ET LE LOUER SEREINEMENT**

- ◆ Un **conseil gratuit sur le projet** pour un montage global personnalisé
- ◆ Un **candidat locataire salarié** présenté par Action Logement
- ◆ Une **garantie gratuite Visale**, sans franchise ni carence, pour couvrir les risques d'impayés de loyer et de dégradations locatives
- ◆ Des **avantages financiers** à choisir parmi 3 formules proposées :
 - 1 - Un **prêt travaux** à taux attractif **jusqu'à 10 000 €** pour tout type de travaux ou **jusqu'à 15 000 €** si une partie du projet porte sur des travaux de rénovation énergétique
 - 2 - Une **prise en charge des honoraires de mise en location via un professionnel immobilier agréé, jusqu'à 1 000 €, 1 fois par an** (ou 3 fois par an, pour un meublé)
 - 3 - Les **formules 1 + 2** avec les options à choisir

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**



BON À SAVOIR !

Après signature du contrat avec Action Logement*, engagement sur une durée de 3 ans, à louer le logement à un salarié, avec un loyer maîtrisé

* Au préalable, Action Logement aura validé le logement si sa localisation et sa qualité présentent un intérêt en adéquation avec la demande des entreprises et des salariés sur le territoire concerné

VISALE BAILLEURS



PERMETTEZ À VOS SALARIÉS DE LOUER LEUR BIEN SEREINEMENT
AVEC LA GARANTIE VISALE



VISALE, UNE GARANTIE CONTRE LES IMPAYÉS
ET LES ÉVENTUELLES DÉGRADATIONS LOCATIVES

- ◆ Une solution **simple et 100 % dématérialisée**
- ◆ Cautionnement qui couvre **toute la durée du bail**
- ◆ **Garantie de paiement du loyer et des charges locatives** dans la limite de 36 mensualités impayées
- ◆ **Prise en charge des dégradations locatives**, dans la limite de 2 mois de loyers et charges



BON À SAVOIR !

Inscription sur le site visale.fr pour
l'obtention d'un visa avant signature
du bail

INVESTIR DANS L'IMMOBILIER



POUR EN SAVOIR PLUS ?
Rendez-vous sur actionlogement.fr

ACCOMPAGNER VOS
SALARIÉS...

... À SURMONTER UNE
DIFFICULTÉ LOGEMENT



FAIRE FACE À UNE DIFFICULTÉ LOGEMENT



SOUTENEZ VOS SALARIÉS FRAGILISÉS
AVEC LE SERVICE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ À TOUT SALARIÉ
FRAGILISÉ DANS SON ACCÈS OU MAINTIEN DANS UN
LOGEMENT

- Pour toute **situation ayant un impact sur le logement** : rupture professionnelle, conflits familiaux, maladie, décès, sinistre dans le logement...
- Permet de prévenir les expulsions, de prévenir ou travailler sur les conséquences du surendettement, chercher des solutions pour les situations d'urgence...



BON À SAVOIR !
Le service accompagnement social
est **gratuit et confidentiel**

FAIRE FACE À UNE DIFFICULTÉ LOGEMENT



POUR EN SAVOIR PLUS ?
Rendez-vous sur actionlogement.fr

ÉLIGIBILITÉ DE NOTRE OFFRE



ÉLIGIBILITÉ DE NOTRE OFFRE *



	SALARIÉS D'ENTREPRISES PRIVÉES NON AGRICOLES D'AU MOINS 10 SALARIÉS	SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ NON AGRICOLE	JEUNES DE MOINS DE 30 ANS	OFFRE ACCESSIBLE À UN PUBLIC ÉLARGI	OFFRE ACCESSIBLE AUX TRAVAILLEURS SAISONNIERS
OFFRE LOCATIVE	✓				👍
VISALE	✓	✓	✓	✓	👍
AVANCE LOCA-PASS®	✓	✓	✓		👍
AIDE SAISONNIER AGRICOLE			Si salarié d'une entreprise du secteur agricole		👍
AIDE MOBILI-JEUNE® (alternants uniquement)	✓	✓			
CONSEIL EN FINANCEMENT ET EN ACCESSION	✓				
PRÊT ACCESSION	✓				
PRÊT TRAVAUX	✓				
SERVICE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	✓				
VISALE BAILLEURS **	✓	✓	✓	✓	
ACTION CŒUR DE VILLE **	✓	✓	✓	✓	
LOUER POUR L'EMPLOI **	✓	✓	✓	✓	

* Sous réserve de respecter les conditions d'éligibilité

** Les dispositifs de sécurisation et d'investissement tels que Visale, Louer pour l'Emploi et Action Cœur de Ville s'adressent à l'ensemble des bailleurs et investisseurs

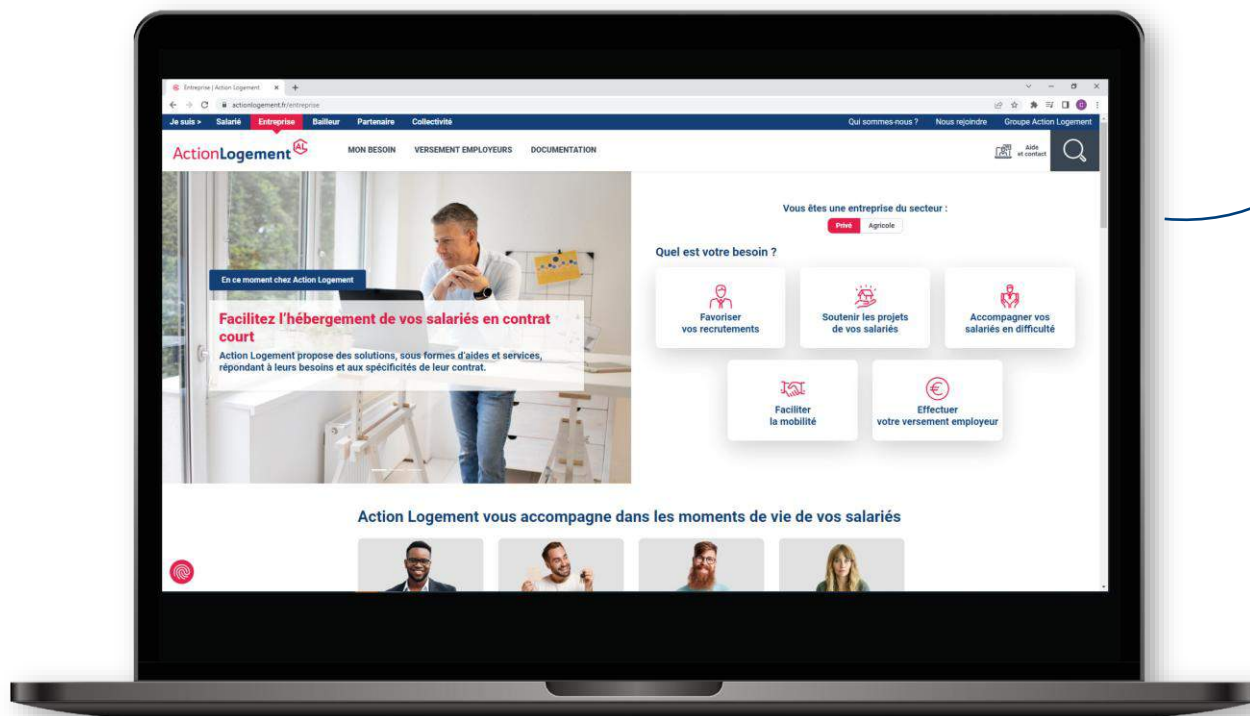


03 DES OUTILS À VOTRE DISPOSITION

DES OUTILS POUR LES ENTREPRISES



UN ENVIRONNEMENT DÉDIÉ SUR NOTRE SITE INTERNET



Un environnement dédié aux entreprises
et à leurs besoins



Une **vidéo** sur l'accompagnement d'Action Logement
auprès des entreprises



DES SUPPORTS POUR VOS SALARIÉS



DES SUPPORTS DE COMMUNICATION SELON LES BESOINS DE VOS SALARIÉS

Nos supports de communication sont déclinés selon les moments de vie de vos salariés : Trouver un logement, Démarrer dans la vie active, Acheter un bien immobilier, Financer des travaux, Investir dans l'immobilier et Faire face à une difficulté logement.



Retrouvez les dépliants, affiches, bannières web, vidéos ... dans le [centre de documentation de notre site internet.](#)



RESTONS EN CONTACT !

NOUS CONTACTER



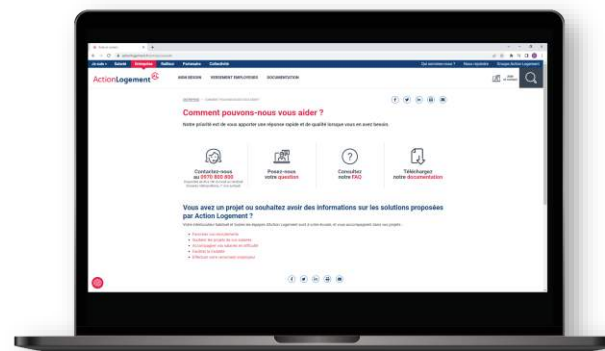
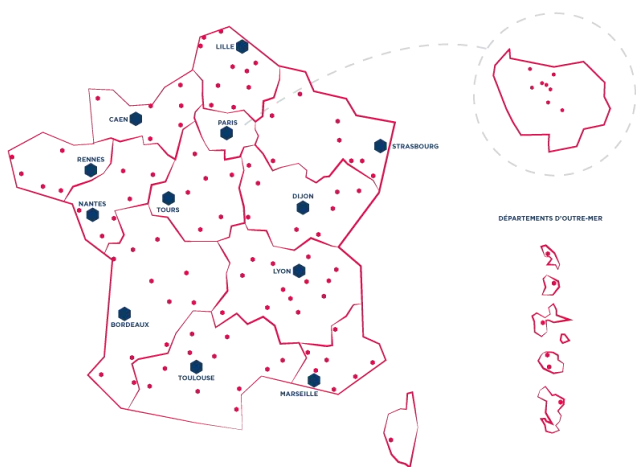
À L'ÉCOUTE DE VOS SALARIÉS

- **Un service client au 0970 800 800**

Du lundi au vendredi de 9h à 18h
(Horaires métropolitains - Numéro non surtaxé)

- **Un réseau d'agences de proximité**

Pour retrouver l'agence la plus proche de chez soi,
rendez-vous sur actionlogement.fr



- **Retrouvez sur le site actionlogement.fr, toutes les informations utiles :** pages produits, formulaires de contact, actualités, événements, foire aux questions...



**VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ
ACTION LOGEMENT - CPME**

Nom Prénom
Mail

ActionLogement



RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE



Les aides et les prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services.
Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par la réglementation en vigueur.
Visale, AVANCE LOCA-PASS® et AIDE MOBILI-JEUNE® sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.
Crédits photos : AdobeStock

Action Logement Services - SAS au capital de 20.000.000 d'euros - Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris - 824 541 148 RCS Paris
Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006232 - Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR